

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	<b>02/06/2023</b>	<b>L'an deux mil vingt-trois, le vendredi neuf juin, à 12h30</b>
Conseillers en exercice	11	Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, François GRANDEMANGE,
Présents	7	
Absents	4	
Pouvoirs	2	

Présents : François GRANDEMANGE, Christian SAGET, Mélanie OSSANT, Nicole ROYER, Jean Claude VAUGUET, Sylvain DOLIVET, Séverine GRANDEMANGE.

Absent : Valérie DION, Ludovic ROUABLÉ (pouvoir à Mélanie OSSANT), Sylviane GRANDEMANGE (pouvoir à François GRANDEMANGE), Kévin ROSIER.

Mélanie OSSANT a été désignée secrétaire de séance.

**DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ ET DE TROIS SUPPLÉANTS POUR L'ÉLECTION DES SÉNATEURS**

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 du portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale, M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes.

Il s'agit de Messieurs et Mesdames François Grandemange, Christian Saget, Séverine Grandemange et Mélanie Ossant.

La présidence du bureau est assurée par le Maire.

Le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection d'un délégué et de trois suppléants en vue des élections sénatoriales

**Election d'un délégué**

Candidature de M. François Grandemange.

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 9
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 9
- Majorité absolue : 5

A obtenu :

- M. François Grandemange : 9 voix

Ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

## **Election de trois suppléants**

Candidatures de M. Christian Saget, Mme Mélanie Ossant, Mme Séverine Grandemange

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 9
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 9
- Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- M. Christian Saget : 9 voix
- Mme Mélanie Ossant : 9 voix
- Mme Séverine Grandemange : 9 voix

Ayant obtenus la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.